

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Noël  
2 Décembre 2019

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 2 Décembre 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc  
Johanne Gagné

MM. Gilbert Marquis  
Guy Gendron  
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

158-2019

**II** est proposé M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

**D'**accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

### **PROCÈS-VERBAL**

159-2019

**II** est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

**D'**accepter le procès-verbal du 4 novembre 2019 avec la correction suivante :

Résolution 140-2019, on devrait lire Mme Johanne Gagné et non Mme Johanne Gagné Lepage.

### **LES COMPTES À PAYER**

160-2019

**II** est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

**D'**approuver la liste des comptes à payer pour un montant de cent-un-milles-trois-cent-vingt-cinq et quarante-cinq (101 325.45 \$) plus un montant de trois-milles-cent-quarante-six et quatre-vingt-trois (3 146.83 \$) de factures ajoutées après la transmission des données. La liste des comptes payés d'avance au montant de huit-milles-sept-cent-soixante-sept et soixante-dix-sept (8 767.77 \$) incluant un montant de quatre-mille-cinq-cent-soixante-cinq et quatre-vingt-quatre (4 565.84 \$) de salaire brut en administration.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

### **GRAND PRIX CYCLISTE 2020**

161-2019

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

1. **D'**autoriser le Grand Prix cycliste de La Matapédia à utiliser les rues et routes de la municipalité de Saint-Noël lors de l'évènement, tel que demandé par le ministère des Transports ;
2. **De** déléguer un représentant municipal lors de la remise des médailles ;
3. **De** recruter des bénévoles pour assurer la sécurité des cyclistes lors de la tenue des compétitions.

### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L'OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 297, TRONÇON DE SAINT-MOÏSE LORS DU PROCHAIN APPEL D'OFFRE**

**162-2019**

Considérant que	la municipalité de Saint-Noël procède elle-même au déneigement de ses routes;
Considérant que	l'ouverture de la Route 297 sur le territoire de Saint-Noël est sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Noël ;
Considérant que	la municipalité de Saint-Noël possède l'équipement adéquat et le personnel nécessaire pour effectuer le déneigement de façon sécuritaire tout en respectant les normes du ministère des Transports du Québec;
Considérant qu`	il serait avantageux pour le ministère des Transports du Québec d'accorder le contrat de déneigement de ce tronçon à la municipalité de Saint-Noël ;
Considérant que	le tronçon de la Route 297 entretenu par la municipalité de Saint-Noël est une continuité de la Route 297 de la municipalité de Saint-Moïse ;
Considérant que	nos employés affectés à l'ouverture des chemins possèdent déjà une expertise de la Route 297 ;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

De demander au ministère du Transports du Québec d'accorder le déneigement du tronçon de la Route 297 sur le territoire de Saint-Moïse à la municipalité de Saint-Noël.

## **AVIS DE MOTION- ADOPTION DU BUDGET 2020**

M. Guy Gendron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il y aura adoption du règlement # 193-2019, fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensation pour l'exercice financier 2020.

---

M. Guy Gendron

## **PROJET-RÉFECTION TOITURE 51 DE L'ÉGLISE**

163-2019

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu :

**D'**autoriser les travaux suivants :

1. Démolir et redresser les frises du toit principal où une déformation est présente.
2. Remplacer le soffite existant au bas du toit principal.
3. Percer des ouvertures dans le pontage pour permettre la ventilation.
4. Installer un nouveau pare-air sous la tôle sur toute la surface des murs extérieurs

Au montant de 9 943.20 \$ plus les primes et taxes applicables. (Directive A-03) du groupe Architecture MB Inc.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

164-2019

**Il** est proposé par appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

**De** lever la séance à 20 h 10.

---

Daniel Carrier  
Maire

---

Manon Caron  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Daniel Carrier, maire